



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 103229

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le problème des toilettes dans les écoles. Leur état déplorable (saleté, portes ne fermant pas, absence de papier...) contraint les enfants à trop se retenir, entraînant ainsi des constipations chroniques, des colopathies fonctionnelles, des troubles métaboliques ou psychiques dus à la pudeur, la timidité, la honte. En conséquence, il lui demande s'il a l'intention de prendre des mesures pour mettre fin au laisser-aller qui règne dans ces lieux.

Texte de la réponse

La mise à disposition des écoliers de sanitaires aménagés en fonction de leur âge et l'entretien régulier de ces derniers sont, en effet, importants pour l'hygiène et le confort des élèves. Les locaux des écoles élémentaires et préélémentaires sont de la responsabilité des communes auxquelles il incombe de veiller à leur aménagement et à leur entretien. Les directions et les équipes éducatives de ces écoles, en lien avec les services de santé publique (protection maternelle et infantile, santé scolaire), sont à même de définir, avec les services municipaux, les aménagements et actions permettant d'améliorer l'hygiène et le confort des élèves. Cette question, relevant particulièrement des services du ministère de l'éducation nationale, leur est transmise afin d'apporter des éléments complémentaires de réponse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103229

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9290

Réponse publiée le : 10 octobre 2006, page 10698